

Le MRP vous parle!

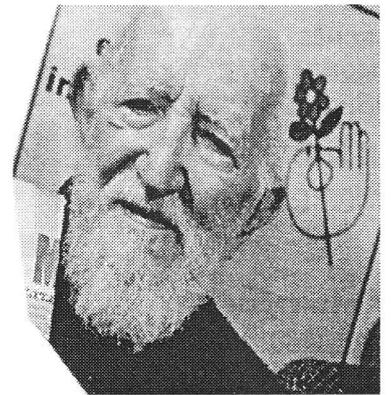
Nouvelle série n° 106

Septembre 2005

ISSN 0753-8707

Prix du n° 5 Euros

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ETUDE DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET SOCIAL
EDITE PAR L'AMICALE DU MRP - 133 bis RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS



- Benoît XVI aux JMJ de Cologne (extrait de La Vie)
- Frère Roger assassiné à Taizé (extrait de La Vie)
- L'abbé Pierre fête ses 93 ans à son domicile d'Alfortville (extrait de La Croix du 8 août)

Quels engagements politiques les chrétiens de France prennent-ils aujourd'hui ?

En 1952, une enquête de l'IFOP indique que 79% des électeurs MRP (ils sont alors 2.400.000) vont à la messe tous les dimanches (sans compter ceux qui vont à l'office protestant).

Jean Sauvage vient de nous quitter, à 95 ans, après un engagement dans le MRP dès sa création, en 1944, qui le conduisit à parcourir une longue carrière d'élus fidèles à son idéal, au Parlement, en Maine-et-Loire et à Angers.

Il est élu député MRP en 1954, à 44 ans ; il succède à Joseph Le Sciellour, ouvrier ardoisier, mort de silicose à 46 ans.



SOMMAIRE

	Pages		Pages
EDITORIAL		PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	
• Géopolitique et humanisme européen, par Jean-Marie Daillet	3	• Dans les 12 derniers mois : 2492 euros	2
ACTUALITES		IL Y A 50 ANS - HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP	
• Jean Sauvage est décédé le 15 juillet à l'âge de 95 ans.		• Quinze réunions du Groupe du 5 juillet au 5 août. L'influence de Pierre Pflimlin, ministre des finances et des Affaires économiques dans le Gouvernement Edgar Faure, s'accroît sensiblement parmi les députés MRP, grâce à sa présence et à sa connaissance des problèmes. Comment il assure le relais entre eux et Matignon, sans complexe. A lire !	12 à 16
Un hommage de Jacques Parini	3 à 5		
• Dernier adieu à Henri Bourbon, par Jacques Mallet	6		
• Flashs d'été. Revue de presse ; juillet-août 2005	7 à 11		
CHRONIQUE DE L'AMITIE			
• Un deuil cruel a frappé la famille de Jean-Marie Daillet	2		

Petit Journal de notre collecte

Depuis la fin mai jusqu'au début septembre, notre trésorier a enregistré les dons de 4 abonnés au profit du bulletin « Le MRP vous parle ! » Merci, chers amis !

- Colette Bibard, à Angers : 5 euros
- Colette Chouanière, à Paris (19^e) : 15 euros
- Lucien Prudhomme, à Vitry-sur-Seine (Val de Marne) : 100 euros
- Jacqueline Minnaert, à Paris (13^e) : 50 euros.

Au total : 170 euros

En un an, depuis la mi-août 2004 jusqu'au début septembre 2005, nous avons reçu 81 dons individuels pour un total de 2492 euros (16.346 francs).

Notre collecte continue ; elle est vitale pour nous ! Merci !

- **Abonnement et cotisation à l'Amicale (pour un an) : 35 euros**
- **Abonnement seul : 18 euros**
- **Cotisation à l'Amicale seule : 20 euros**

**Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP
et adressé à Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris**

CHRONIQUE DE L'AMITIE Parmi ses huit enfants, Jean-Marie Daillet, le nouveau président de l'Amicale du MRP, comptait un médecin-cardiologue, Etienne, qui exerçait à Vaison-la-Romaine. Au mois d'août dernier, la nuit tombée le Docteur Daillet est appelé d'urgence par un de ses patients. Sachant que les minutes sont comptées pour celui-ci, il enfourche sa moto, le moyen le plus rapide en la circonstance, et fonce dans la nuit. Hélas, il ne peut éviter un camion qui arrive en sens inverse ! C'est la mort qui est au rendez-vous.

L'équipe de l'Amicale et du bulletin a exprimé à Jean-Marie Daillet son émotion et sa peine.

GÉOPOLITIQUE ET HUMANISME EUROPEEN

Un certain rêve américain tourne au cauchemar, par la série de catastrophes, qui s'est ouverte le 11 septembre 2001, jusqu'à l'ouragan du 30 août dernier à La Nouvelle-Orléans.

Ce rêve était né après la guerre de Sécession, pour ces millions d'aspirants à l'immigration aux Etats-Unis, qui fuyaient misère, persécutions, intolérances, dictatures. Amassés sur les ponts des bateaux qui les amenaient à New York, ils y étaient accueillis par la statue de la Liberté, qui portait le flambeau de leur espérance, et, en effet, ouvrait aux damnés de la terre un immense espace de paix, de tolérance, de libre entreprise sans égal pour qui avait du courage et du savoir-faire.

Devenir citoyen américain quand on avait été affamé en Irlande, victime de pogroms en Ukraine, déporté en Sibérie, lorsqu'on avait échappé aux massacres d'Arménie, aux geôles fascistes, franquistes, aux camps de la mort nazis ou staliniens, c'était un fascinant projet de survie, d'épanouissement, un objectif tangible de réussite personnelle et familiale.

Tel était et est toujours l'idéal populaire aux Etats-Unis, avec leur capacité sans pareille d'assimilation, d'où l'assurance et la tentation affichées de leurs dirigeants successifs de promouvoir à eux seuls le progrès de la démocratie dans le monde.

Nous, les Européens, qui devons beaucoup à cette Amérique, notre alliée, n'avons guère de leçons à leur donner, notre histoire étant tissée des pires expériences jusqu'à la chute de l'empire soviétique.

En revanche, au-delà des gestes de solidarité immédiate, nous pouvons offrir à notre partenaire transatlantique un savoir-faire diplomatique utile en ces temps difficiles où les Etats-Unis s'enlisent en Irak et s'aperçoivent que leur puissance apparente ne suffit à leur garantir ni la maîtrise des affaires mondiales, ni même leur propre sécurité, impuissants qu'ils sont sur leur territoire propre.

Notre démarche n'a jamais prétendu à la domination ni même au « leadership » du monde. Grâce à quelques hommes d'Etat européens aussi réalistes que visionnaires, tels Robert Schuman, l'Union européenne, résultat d'une pensée humaniste, a beaucoup à apporter à une géostratégie commune des démocraties.

Jean-Marie Daillet

ACTUALITES



Elu député en 1954

l'action publique :

- Il a été élu conseiller général dès 1945 (il conservera son siège durant 49 ans !);
- Puis conseiller municipal d'Angers en 1947 (il le restera jusqu'en 1978 !);
- Avec le poste de premier adjoint (qu'il occupera de 1953 à 1959) (1)

La misère qui pèse encore sur la population ouvrière depuis la fin de la guerre, Sauvage la connaît, comme Le Sciellour, qui la connaissait très bien pour l'avoir vécue. Le MRP a un programme populaire, mais le Maine-et-Loire est un département politiquement modéré et le scrutin applicable en cas d'élection partielle est le scrutin départemental uninominal à deux tours. Quelle est donc la chance du MRP dans l'élection destinée à remplacer Le Sciellour (fixée au 16 mai) ? Le MRP a obtenu 3 sièges sur 6 en 1946 et 2 sièges en juin 1951, mais c'était au scrutin proportionnel ...

MILITANT MRP, ELU DEPUTE EN 1954 CONTRE UNE COALITION DES DROITES DANS UN DEPARTEMENT DE DROITE, LE MAINE-ET-LOIRE, PUIS SENATEUR, PREMIER ADJOINT AU MAIRE D'ANGERS, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL, ANIMATEUR ET PRESIDENT DU FESTIVAL DE L'ANJOU, MEMBRE FIDELE ET GENEREUX DE L'AMICALE DU MRP JUSQU'A SES DERNIERS JOURS,

JEAN SAUVAGE EST DECEDE LE 15 JUILLET A L'ÂGE DE 95 ANS.

Ses obsèques ont été célébrées le 18 juillet en la cathédrale d'Angers sous la direction de Mgr Jean Orchamp, ancien évêque d'Angers.

Ancien membre de l'ACJF et militant MRP dans le Maine-et-Loire, au sein de l'équipe animée par Charles Barangé, Jean Sauvage a 44 ans, en avril 1954, quand l'un de ses camarades, Joseph Le Sciellour, député MRP du département depuis la Libération, meurt, à 46 ans, de la silicose qu'il a contractée comme ouvrier ardoisier dans les mines de Trélazé, sa ville natale.

Comme Le Sciellour, Sauvage, natif d'Angers (le 3 octobre 1909) où il exerce la profession de chef-comptable, est un père de famille catholique très engagé dans

Le groupe des militants MRP du Maine-et-Loire est actif, uni, solide. C'est encourageant.

Au surplus, la droite angevine monte un gros coup pour faire échec au MRP dans ce département où, comme dans les départements voisins, survivent encore les pesanteurs sociologiques de l'Ancien Régime. Le Centre national des Indépendants et Paysans, l'ARS et les Républicains Sociaux (les deux formations ex-RPF) ont choisi un candidat commun en la personne du comte de Blois, soutenu vigoureusement par les quatre députés de droite élus dans le département en juin 1951 (les RPF Victor Chatenay, maire d'Angers, Diomède Catroux, André Commentry, contre-amiral, le « Paysan » Bernard Manceau, président de la Fédération internationale de l'horlogerie). Tout petit sauvage ou sauvageon qui viendrait s'égarer dans le terrain de chasse de « Messieurs nos Maîtres » verrait de quel bois ils se chauffent...(2)

La Fédération MRP du Maine-et-Loire relève le défi en choisissant Jean Sauvage comme candidat.

Au soir du 16 mai, à l'issue du premier tour de scrutin, le préfet se frotte les yeux en lisant les résultats :

- Le taux des abstentions est monté à 41,8% (il avait été de 20,3 aux élections générales du 17 juin 1951) ; la mobilisation demandée par les états-majors de la droite n'a donc pas eu d'écho ;
- Au contraire : trois candidats modérés, isolés, sans investiture d'un parti, ont recueilli ensemble presque autant de voix que Monsieur le Comte : Bourasseau (10.069 voix), Péchadre (11.600), Rivain (11.288) ;
- Le candidat communiste, Morand, perd 4000 voix : 21.786 contre 26.632 en 1951 ;
- Le candidat de la SFIO, Marmin, en perd 7000 ; 10.972 voix contre 17.911 en 1951 ;
- Le radical Deneau en perd 8000 (7296 contre 16.285 en 1951) ;
- Le RPF (ARS et Républicains sociaux), qui n'avait pas d'autre candidat que le comte de Blois, disparaît dans cette tourmente électorale, alors qu'il avait obtenu 83.350 voix (36,3% des suffrages exprimés) en 1951 ;
- Le MRP Jean Sauvage, lui, bondit en tête, avec 57.664 voix (34,1%), soit 10.000 de plus que le MRP en 1951 (47.231 voix et 20,6%) ;

Sur quoi se fonde alors l'espoir des états-majors de la droite angevine ? Probablement espèrent-ils le retrait des trois candidats modérés isolés. Ils se trompent : un seul, Rivain, se retire, sans laisser de consigne de vote, d'ailleurs ; c'est aussi ce que font les candidats de la SFIO et du Parti radical.

Le duel Sauvage -Comte de Blois, se trouve ainsi clairement inscrit au programme du second tour, fixé au 30 mai.

Résultats ? Aussi inattendus que ceux du premier tour !

- Jean Sauvage est élu député avec 81.781 voix (49,1% des suffrages exprimés).
- Il bat ainsi le comte de Blois, qui obtient 39.934 voix (23,9%).
- Deux candidats modérés isolés gardent une partie de leur clientèle : Bourasseau avec 2512 voix, Péchadre avec 7907 ; leur retrait, s'il avait eu lieu, n'aurait rien changé au résultat.
- Le communiste Morand gagne 6000 voix par rapport au premier tour (27.501 contre 21.786).

Ainsi, dans un département où la droite se croit chez elle, le « républicain populaire » Sauvage l'emporte avec la moitié des suffrages exprimés (plus de 49%) et pratiquement sans avoir à rivaliser, auprès de l'électorat populaire, avec les candidats du PC, de la SFIO et du Parti radical. C'est un événement politique qui est observé avec attention à Paris et qui marque, pour Jean Sauvage, le début d'une carrière départementale et nationale de haut niveau.

Son mandat de député MRP, en effet, il va le garder jusqu'à la fin de la Quatrième République, en 1958.

Puis en 1965, après la disparition du MRP, il se fait élire sénateur du Maine-et-Loire et s'inscrit au Groupe centriste. Il sera réélu en 1974 et quittera le Palais du Luxembourg en 1983, après dix-huit ans de mandat. Comme député puis comme sénateur, il aura été parlementaire pendant plus de vingt-deux ans.

En 1982 - il est encore sénateur et il a 73 ans- il est élu président du Conseil général du Maine-et-Loire, dont il est membre depuis 1945. Il assume cette présidence jusqu'en 1994, après avoir travaillé activement à la décentralisation ainsi qu'au développement de la vie culturelle en Anjou ; il a notamment participé à la relance du Festival d'Anjou en compagnie de Jean-Claude Brialy ; il a présidé lui-même ce festival théâtral durant plusieurs années.

D'autres exploits dans cette longue carrière aussi variée qu'animée ? Oui, il y en a beaucoup !

A l'Amicale du MRP, nous en connaissons un, resté secret jusqu'ici, et qui traduit la fidélité de Jean Sauvage : membre régulier de l'Amicale depuis sa création, il a participé avec largesse à la Collecte de dons que nous avons lancée à l'automne 1998 pour assurer le financement du bulletin « Le MRP vous parle ! » il nous a fait 8 dons (3) pour un total de 1650 euros (soit 10.823 francs). Personne n'a fait mieux, parmi les donateurs individuels, et de loin ! N'est-ce pas un exploit dans les domaines aussi sensibles que l'amitié, la confiance et la générosité ?

Jacques Parini

(1) Jean Sauvage a tenté de se faire élire maire d'Angers pour satisfaire ses très nombreux amis. Il a échoué : la ville d'Angers était plus à droite que le département et les dirigeants locaux de la droite s'entendirent toujours pour faire échec à cet intrus, qui n'était pas de la famille

(2) Jusque dans les années 50, beaucoup de fermiers de la région disaient encore « Monsieur mon Maître » en parlant de leur propriétaire, d'après notre ami André Davoust qui fut député MRP de la Mayenne.

(3) Il nous a envoyé un don de 220 euros quelques semaines avant sa mort.

Dans la presse régionale

Notamment dans « Le Courrier de l'Ouest » (grands espaces dans trois numéros successifs) et dans « Ouest-France »

Jean Sauvage, un demi-siècle
d'omniprésence politique

Jean Sauvage : plus d'un demi-siècle
d'empreinte politique en Anjou

L'artisan du renouveau du Festival d'Anjou

Le dernier hommage à Jean Sauvage

A Angers, élus et anciens élus saluent la mémoire de Jean Sauvage

L'adieu de l'Anjou à son ancien président

Mgr Orchamp s'attache à rappeler tous les domaines dans lesquels l'ancien président du conseil général avait montré sa volonté d'entreprendre. « Il a marqué puissamment l'histoire de notre département et beaucoup plus largement, tant les domaines dans lesquels s'est investi le président Sauvage sont nombreux, de la politique à l'économie, des arts à l'initiation culturelle offerte aux plus démunis, parmi eux les sourds et malentendants, de la recherche à ses applications aussi bien dans le domaine médical que dans celui de l'agriculture et de ses composants », rappelle-t-il. Il revient aussi loin dans le temps, à l'époque des premiers engagements de Jean Sauvage au sein de l'Association catholique de la jeunesse chrétienne.

Hommage théâtral
Pendant tout le week-end, les hommages se sont succédés. Maître Pierre Gâté, vice-président du Festival d'Anjou, a tenu à saluer l'amateur de théâtre : « Au premier rang de ses orphelins, le Festival d'Anjou perd et pleure son guide naturel et incontesté. Jean Sauvage cumulait idéalement les trois qualités essentielles et exemplaires qui lui ont permis de faire du Festival d'Anjou ce qu'il est devenu aujourd'hui, la manifestation culturelle phare du département de Maine-et-Loire : la connaissance du

théâtre qu'il avait [...], l'autorité souriante certes, mais ferme et lucide, dont il savait user avec discernement pour surmonter les moments difficiles [...], le charisme puisé aux sources de son humanisme chrétien, irradiant tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'association où il réalisait avec bonheur la cohésion, voire la fusion des générations. À la vérité, si à l'évidence on ne remplace pas Jean Sauvage, son souvenir et l'amitié qu'il a su transmettre forgeront notre devoir de s'inspirer fidèlement de son action, en se référant au modèle qu'il nous laisse ».

Jean-Claude Brialy (directeur artistique du Festival de 1985 à 2003)

« J'ai déjeuné avec le Président voilà environ 15 jours. Il était heureux, en forme, brillant avec toujours cette mémoire somptueuse. C'était l'âme du festival. Je suis parti comme directeur artistique parce que je croyais que lui-même allait partir, et que je ne voulais pas continuer sans lui. Et puis finalement il est resté ! Il était un peu comme mon père. Quand nous nous revoyions, il était content comme un père peut être content de voir son fils. Il était toujours à l'écoute. À mon arrivée en

1985, le festival était au plus bas, il m'a fait confiance. Nous avons travaillé toujours ensemble, même si parfois c'était houleux ! C'était le chef, bien sûr, mais il ne faisait jamais passer ses rêves et ses désirs avant ceux des autres, il avait l'élégance de me dire : « C'est vous le directeur artistique, vous choisissez ce que vous voulez ».
Sa santé ne le préoccupait pas, jusqu'à ces derniers temps. Il ne se plaignait jamais. Au festival, après les spectacles, il restait dîner jusqu'à une heure-deux heures du matin, pour saluer les artistes. Il était gourmand de la vie. Je ne suis pas inquiet pour l'avenir, d'autres personnes sauront continuer le festival, mais c'est une grande perte pour l'Anjou ».

DERNIER ADIEU A HENRI BOURBON

Notre ami Henri Bourbon est décédé le 11 mai dernier (voir notre numéro précédent). Jacques Mallet a prononcé son éloge à l'issue de ses obsèques célébrées le 17 mai en l'église Saint-Léon, sa paroisse, à Paris (15^{ème}). En voici de larges extraits.

Quand j'ai appris jeudi son décès par Marie-Thérèse Poirier, dans le train qui me ramenait à Paris, ce fut un déchirement profond, comme si j'avais perdu un frère. Nous avions à peu près le même âge – il était mon aîné de trois ans - et de communes racines niçoises. Il était pour moi un frère spirituel, il a même été un guide. Au-delà des différences de nos personnalités et de nos parcours, nous étions unis par une véritable communion de pensée.

Il n'y a pas si longtemps il aimait à « blaguer », comme on dit dans notre Midi, et à rire avec nous. Puis nous l'avons vu, ma femme et moi, s'affaiblir peu à peu à cause des séquelles de sa tuberculose. Et surtout la perte de sa femme Catherine – que nous aimions beaucoup – a été pour lui un choc imprévu et terrible, comme s'il était frappé par la foudre. Il ne s'en est jamais remis. Nous avons le sentiment qu'il s'éloignait lentement de la vie, de tout ce qui l'avait passionné dans la vie, les débats d'idées, les livres, la peinture – qui ornait les murs de son appartement et dont il parlait si bien dans ses articles – et plus encore de la politique, qui l'avait déçu.

Il était triste de ne plus pouvoir aller dans sa maison de Maussane. Je me souviens de son chagrin quand une tempête a abattu le grand pin à l'ombre duquel nous avions pris l'apéritif...

Je croyais bien le connaître mais, dans sa modestie, il m'avait caché certains aspects de sa vie, en particulier son action dans la Résistance. Il a évoqué la mémoire de Gilbert Dru, abattu à 24 ans par la Gestapo, le 17 juillet 1944, avec un militant communiste. Tragédie qui a inspiré le célèbre poème d'Aragon « La rose et le réséda », nous nous en souvenons tous : « Et leur sang rouge ruisselle / même couleur même éclat / celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas / il coule, il coule et se mêle / à la terre qu'il aime / pour qu'à la saison nouvelle / mûrisse un raisin muscat ». Mais il a oublié d'ajouter qu'il avait participé aux mêmes luttes dans la Résistance à Aix, à Lyon, au comité de libération de la Haute Savoie, et qu'il a contribué à la préparation du manifeste écrit par Gilbert Dru, source majeure du manifeste du MRP du 26 novembre 1944. Et aussi que ces dures années d'épreuves, d'efforts et de sacrifices, l'ont conduit au sanatorium...

Ses titres de Résistance, sa formation juridique, son talent et ses amitiés au sein du MRP – en particulier avec Maurice-René Simonnet – auraient pu le conduire à l'Assemblée Nationale, et même, en ces temps

où la France était jeune et ardente, au Gouvernement. C'eût été légitime. Mais Henri Bourbon appartenait à cette espèce d'hommes, en voie d'extinction, qui ne cherchent pas à faire carrière, mais seulement à servir, de façon désintéressée, un idéal et des idées.

Cet idéal, ces idées, sont celles de la démocratie chrétienne qu'Henri préférerait appeler la démocratie humaniste d'inspiration chrétienne.

Cet idéal, ces idées il les a servis depuis 1957, aux côtés d'Etienne Borne, au sein d'une revue créée par le MRP, par Jean Lecanuet et Joseph Fontanet, mais dotée d'une large autonomie : *France-Forum*, revue à laquelle il a consacré l'essentiel de sa vie et de son action. Ses activités professionnelles, son passage au Conseil Economique, où il a été nommé par Raymond Barre, ne venaient qu'en seconde ligne.

C'est à *France-Forum* que je l'ai rencontré lorsque je suis devenu le principal collaborateur de Jean Lecanuet.

En 1967, lorsque le MRP a disparu et que son hebdomadaire *Forces Nouvelles* a cessé de paraître, *France-Forum* est devenu le dépositaire de l'héritage d'un grand courant de pensée qui a marqué l'histoire de notre pays, depuis Lamennais et Lacordaire, Marc Sangnier, Jacques Maritain, Emmanuel Mounier et qui a puissamment contribué à transformer la France et aussi, avec Robert Schuman, à construire l'Europe.

Cela ne signifie pas que *France-Forum* devenait une revue démocrate-chrétienne. Dans une lettre à Etienne Borne et à Henri Bourbon, Jean Lecanuet a clairement défini le rôle de la revue, à laquelle il attachait une grande importance, au service du dialogue et de la réflexion. Ce « laboratoire d'idées, ouvert largement à toutes les diversités de la pensée démocratique » Henri Bourbon l'appelait à devenir « le carrefour de l'humanisme démocratique ».

C'est dans cet esprit et pour remplir cette mission que *France-Forum* a organisé des colloques de haut niveau où débattaient des personnalités politiques importantes, allant de la gauche humaniste au centre droit, telles que André Philip, Jacques Delors, Raymond Barre, des dirigeants économiques et syndicaux, de grands intellectuels comme Raymond Aron, René Rémond, Michel Albert, de grands journalistes comme Jacques Fauvet et Jean Boissonnat. L'appauvrissement et le durcissement actuel du débat politique rendent de telles manifestations presque impossibles aujourd'hui...

Jacques Mallet

FLASHES D'ETE

Revue de presse
Juillet-août 2005

JO, fête et défaites

la Croix
lundi 7 juillet 2005

► Bilan officiel
des quatre explosions
de Londres : 37 morts
et 700 blessés

LE MONDE/SAMEDI 9 JUILLET 2005,

CAUCASE

La Géorgie nouvelle
rêve d'Europe,
sans illusions

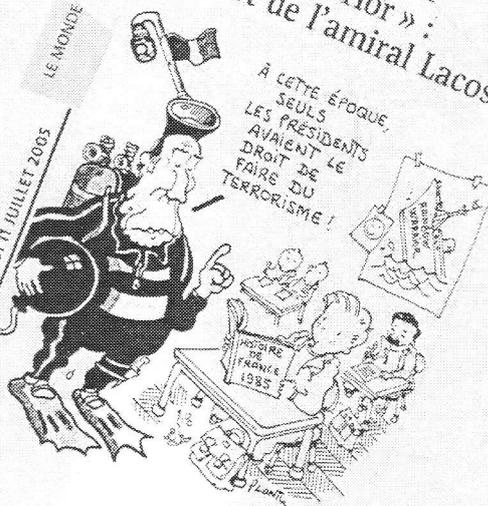
p. 12

GAZ DE FRANCE

Succès populaire
de la privatisation

p. 20

LE MONDE
DIMANCHE 10 - LUNDI 11 JUILLET 2005



« Rainbow-Warrior » :
le rapport de l'amiral Lacoste

financement de cette prestation, se concentrent plusieurs problèmes français : une société qui produit chaque jour plus d'exclusion, est une société malade, dont les maux nourrissent rancœurs et désillusions dans l'électorat, tout en pesant sur des finances publiques déjà mal en point.

Mais l'attitude de l'Etat est aussi en cause. Moins il remplit ses missions de base, moins il est légitime aux yeux de la population. Enfin, même si cette tentation a toujours existé au ministère des finances, il faut bien faire le constat d'un dévoiement préoccupant de la décentralisation, lorsque celle-ci n'est plus pour l'Etat qu'un moyen d'alléger ses déficits en les reportant sur d'autres acteurs publics et en leur faisant assumer des choix politiques qui devraient être les siens.

Il s'agit, en outre, d'une gestion à courte vue. Longtemps excédentaires, les collectivités locales commencent à accuser un déficit de financement. Or ce déficit est comptabilisé, au même titre que celui de l'Etat, dans le calcul des critères de Maastricht. Il est donc illusoire de vouloir combler un trou en commençant à en creuser un autre.

POINT DE VUE

« Sans-grade » et élites face à face

LE MONDE 23 07 05

par Martin Hirsch

Un : comment faire pour que le retour au travail se traduise systématiquement par un gain de revenus, sans pour autant diminuer la protection des chômeurs et des allocataires de minima sociaux ?
Deux : comment passer d'un système uniforme de médiation compensation financière de l'exclusion à un accompagnement personnalisé et contractualisé des personnes en difficulté ?
Trois : comment faire en sorte

que la notion de sécurité sociale professionnelle soit autre chose qu'un slogan mais connaisse un véritable contenu ?
En d'autres termes, existe-t-il une autre voie que l'accroissement des inégalités et la réduction des protections, même transitoires, pour faire redémarrer la croissance et l'emploi ?

MARTIN HIRSCH est maître des requêtes au Conseil d'Etat et président d'Emmas France

Mais pour pouvoir s'atteler à ces chantiers, encore faut-il des pouvoirs publics capables d'agir. Or sous-estime leur faiblesse ! Car si la situation est si désespérante, c'est aussi parce qu'on a le sentiment que même les meilleures politiques, à les supposer conçues, ne pourraient pas être respectées, parce qu'il ne satisfait pas aux deux conditions qui inspirent le respect : la justice et l'efficacité. Incapacité à décider, peur de la concertation, impuissance masquée par des incantations vaines ou de la communication spectaculaire.

Kim Anh,
le Vietnam à Paris

Depuis vingt ans, cette « mère cuisinière » fait découvrir la fraîcheur des plats de son pays

Jean-Claude Ribault
10/12, 100 rue de Valenciennes 75013 Paris

A Taizé, les obsèques du Frère Roger réunissent des milliers de chrétiens, soudés dans le deuil
 Des représentants des principales Eglises ont salué la mémoire et l'œuvre du fondateur de la communauté ecuménique, assassiné le 16 août

Henri Thirig

LE MONDE/NEUR 28 AOÛT 2005

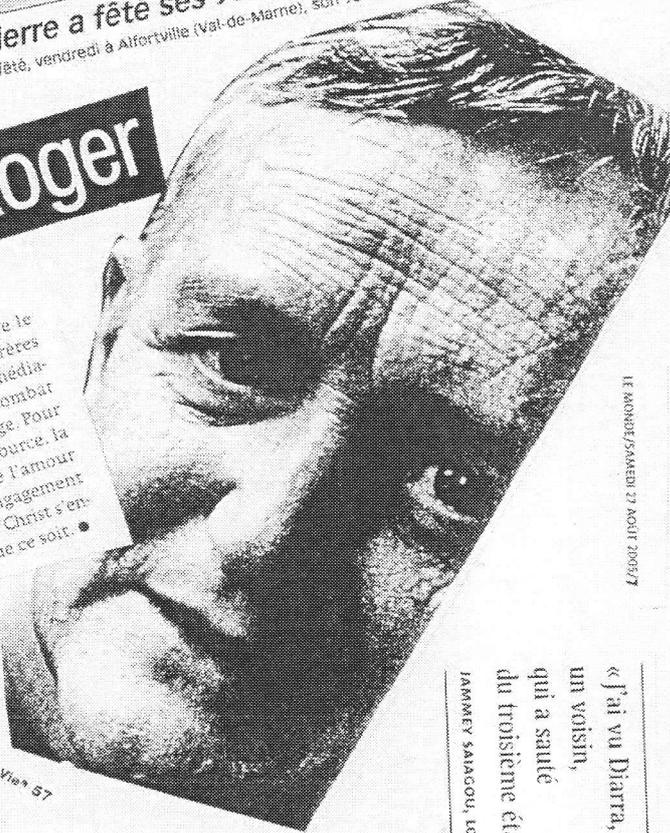


L'abbé Pierre a fêté ses 93 ans
 L'abbé Pierre a fêté, vendredi à Alfortville (Val-de-Marne), son 93^e anniversaire

la Croix
 Lundi 6 août 2005

Frère Roger

La prière est-elle incompatible avec l'engagement social ?
 F.R. Notre vie commune démontre le contraire. Dès 1951, deux de nos frères partaient travailler à la mine. Immédiatement, ils sont entrés dans le combat syndical. Ils ont connu le chômage. Pour l'homme qui tente d'aller à la source, la prière est une conséquence de l'amour du Christ ressaisi en nous. L'engagement politique aussi. Qui vit pour le Christ s'engagera pour l'homme, où que ce soit. ●



LE MONDE/SAMEDI 27 AOÛT 2005/7

« J'ai vu Diarra, un voisin, qui a sauté du troisième étage »

JAMMEY SARGOU, LOCATAIRE

La panne de l'Europe

MARDI 21 JUIN 2005

LE MONDE

Les députés de Strasbourg cherchent un avenir pour une Europe en panne

6/LE MONDE/MARDI 30 AOÛT 2005

Un incendie dans un immeuble parisien a fait 17 morts

Situé dans le 13^e arrondissement, le bâtiment était occupé par des familles africaines, dont certaines avaient fait partie du collectif des « Maliens de Vincennes », en 1992. Certains occupants ont dénoncé la vétusté des lieux, partiellement contestée par l'association qui en assurait la gestion



La Vie n° 3330 / 25 AOÛT 2005

L'exclusion bancaire, le
 un bannissement social de plus
 par Alain Barot
 ALAIN BAROT est président
 de l'UFCV de la région
 LE MONDE/SAMEDI 6 AOÛT 2005

Gaza rêve d'avenir

Ce sont de petits arbres qui n'arrivent même pas aux genoux. Des citronniers, des orangers, des mandariniers, sur lesquels la lumière rasante du soir s'attarde. En tout, 10 000 m² d'arbres fruitiers. De jeunes pousses presque incongrues, ici, à Beit Hanoun, au nord de la bande de Gaza, où la plupart des champs offrent un autre visage : arbres déracinés et noirs, vieilles souches d'oliviers entassées au bord de la route. Vestiges de l'occupation de la ville par Tsahal en juin 2003. « Les soldats israéliens ont détruit toutes mes terres, se souvient Faiz, le propriétaire, solide agriculteur aux mains comme des battoirs. J'ai replanté il y a deux ans, la première récolte n'aura lieu que dans sept ans. Le retrait, c'est une chance de voir ces arbres pousser. »

Israël confisque de nouvelles terres en Cisjordanie

JÉRUSALEM. Israël a ordonné la confiscation de 120 hectares de terres palestiniennes afin d'ériger une « clôture de sécurité » autour de la colonie de Maale Adoumim à l'est de Jérusalem, en Cisjordanie, a-t-on appris mercredi 24 août de sources israéliennes et palestiniennes. L'objectif du gouvernement est de relier cette implantation, qui compte plus de 30 000 habitants, aux quartiers juifs créés à Jérusalem-Est occupé et annexé par Israël depuis 1967. Ce projet est vivement dénoncé par les Palestiniens qui comptent établir dans la partie orientale de Jérusalem la capitale de leur futur État. Par ailleurs, un ultra-orthodoxe britannique a été tué d'un coup de couteau dans la vieille ville de Jérusalem, dans la nuit de mercredi à jeudi, par un assaillant qui a pris la fuite. En Cisjordanie, cinq militants prosumés du jihad islamique ont été tués dans un accrochage avec l'armée israélienne. - (Corresp.)

6/LE MONDE/ VENDREDI 26 AOÛT 2005

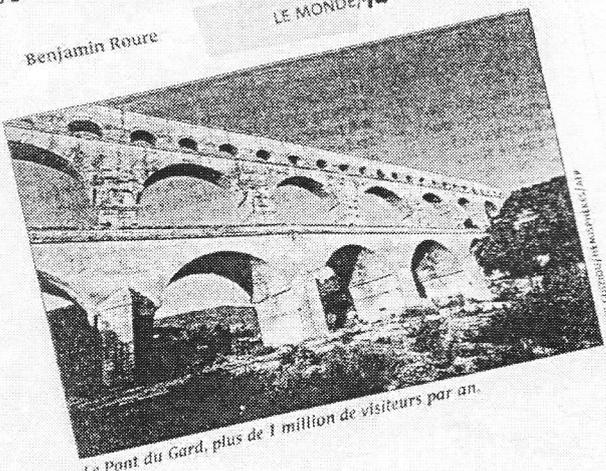
Face à la concurrence des parcs de loisirs, labels et valorisations des monuments ne suffisent plus
 Une approche plus ludique des sites est réclamée par les professionnels

Benjamin Roure

LE MONDE/12 AOÛT 2005

Un pape à la fois héritier et initiateur

la Croix
 Lundi 22 août 2005



Le Pont du Gard, plus de 1 million de visiteurs par an.

MERCREDI 31 AOÛT 2005

LE MONDE/

Quatre jours après le drame du boulevard Vincent-Auriol, où 17 personnes avaient péri, un incendie a ravagé un immeuble situé au 8, RUE DU ROI-SOÛLÉ, dans le 3^e arrondissement de Paris, dans la nuit

du lundi 29 au mardi 30 août. Au moins SEPT PERSONNES d'origine africaine, dont trois enfants, ont trouvé la mort et trois autres ont été grièvement blessés. Le bâtiment, très dégradé, venait d'être racheté

par la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, le bras armé de la mairie pour réhabiliter les édifices insalubres. « Il y a un PROBLÈME GRAVISSIME d'immeubles insalubres à Paris », a dit Bertrand

Drelon, le maire de la capitale, appelant l'état et les départements voisins à contribuer à l'effort. Mardi matin, des élus de l'UMP ont demandé une ENQUÊTE ADMINISTRATIVE.

Un nouvel incendie à Paris intensifie la polémique sur le logement

Sept personnes d'origine africaine, dont trois enfants, sont mortes, dans l'incendie d'un immeuble qui appartenait à une société d'économie mixte de la municipalité. Des élus de l'UMP demandent pourquoi l'édifice n'avait « pas été mis aux normes » et réclament une enquête administrative

L'incendie s'est rapidement propagé, provoquant l'effondrement d'un escalier en bois et la panique des habitants pris au piège. Des témoins ont décrit aux pompiers intervenus peu après 22 heures des scènes terribles. « C'était extrêmement violent, on entendait des cris, des pleurs », affirme un riverain bouleversé.

Dans l'espoir de sauver son enfant, une jeune femme l'a poussé de la fenêtre du 4^e étage. Grièvement blessé, il a été transporté à l'hôpital Necker, à Paris, où il est décédé vers 1 heure du matin. La mère a elle-même perdu la vie dans les flammes.

LE MONDE/JEUPI 1^{er} SEPTEMBRE 2005

Les Etats-Unis comptent 37 millions de pauvres

WASHINGTON. D'après les chiffres publiés, mardi 30 août, par le Bureau national des statistiques (Census), on recense 1,1 million de nouveaux pauvres aux Etats-Unis. Le nombre de pauvres, dans le pays ayant l'économie la plus puissante du monde, a donc atteint 37 millions en 2004, parmi lesquels 15,6 millions de « très pauvres » (5,4 % de la population américaine). Désormais, 12,7 % des Américains sont considérés comme « pauvres ». Le seuil de pauvreté est fixé à 9 645 dollars de revenu annuel pour une personne seule, et à 19 307 dollars pour une famille de 4 personnes. Le taux de pauvreté chez les Noirs est plus élevé que dans les autres communautés. Le revenu moyen d'une famille noire est de 30 124 dollars par an, celui d'une famille d'origine asiatique de 57 518 dollars. Dans la population blanche, ce taux moyen est de 48 977 dollars par an. - (AFP.)

Notes de lecture

SAMEDI 20 AOÛT 2005

Évangile

Alléluia. Alléluia. Vous n'avez qu'un seul Père, votre Père du ciel; vous n'avez qu'un seul maître, c'est le Christ. **Alléluia.**

+ Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu (23, 1-12)

JÉSUS DÉCLARA à la foule et à ses disciples: « Les scribes et les pharisiens enseignent dans la chaire de Moïse. Pratiquez donc et observez tout ce qu'ils peuvent vous dire. Mais n'agissez pas d'après leurs actes, car ils disent et ne font pas. Ils lient de pesants fardeaux et en chargent les épaules des gens; mais eux-mêmes ne veulent pas les remuer du doigt. Ils agissent toujours pour être remarqués des hommes; ils portent sur eux des phylactères très larges et des franges très longues; ils aiment les places d'honneur dans les repas, les premiers rangs dans les synagogues, les salutations sur les places publiques, ils aiment recevoir des gens le titre de Rabbi.

On peut citer ici ce texte de La Bruyère (au chapitre: *Des biens de fortune*, 18): « Champagne, au sortir d'un long dîner qui lui enfle l'estomac, et dans les douces fumées du vin d'Avenay ou de Sillery [deux communes de la région de Reims], signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le pain à toute une province si l'on n'y remédiait. Il est excusable: quel moyen de comprendre, dans la première heure de la digestion, qu'on puisse quelque part mourir de faim? »

DIMANCHE 28 AOÛT 2005

LITURGIE DE LA PAROLE

1^{re} lecture

Lecture du livre de Jérémie (20, 7-9)

SEIGNEUR, TU AS VOULU ME SÉDUIRE, et je me suis laissé séduire; tu m'as fait subir ta puissance, et tu l'as emporté. A longueur de journée je suis en butte à la raillerie, tout le monde se moque de moi. Chaque fois que j'ai à dire la Parole, je dois crier, je dois proclamer: « Violence et pillage! » A longueur de journée, la parole du Seigneur attire sur moi l'injure et la moquerie.

Je me disais: « Je ne penserai plus à lui, je ne parlerai plus en son nom. » Mais il y avait en moi comme un feu dévorant, au plus profond de mon être. Je m'épuisais à le maîtriser, sans y réussir.

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

Troisième trimestre de 1955-Préambule

Au cœur de l'été 1955, le Parlement adopte à une large majorité le projet gouvernemental visant à ratifier les Conventions franco-tunisiennes, qui, en passant par ce qu'on appelle alors une « association », marquent une étape irréversible vers l'indépendance de la Tunisie (qui interviendra l'année suivante et qui sera suivie en 1957 par la proclamation de la République).

Cet accord, obtenu à l'issue d'une longue période (depuis 1952) de troubles, d'attentats, de répression et de négociations, plusieurs fois remises en cause par les Français de Tunisie, a été signé à Tunis le 3 juin 1955, deux jours après le retour d'Habib Bourguiba dans son pays.

Le Comité national du MRP, réuni les 25 et 26 juin, l'a approuvé, tout en demandant « une association organique de la France et de la Tunisie fondée sur une action concertée et des garanties réciproques ».

L'Assemblée Nationale en vote la ratification le 8 juillet et le Conseil de la République le 3 août.

A l'Assemblée, la majorité est très large : 540 voix contre 44 et 28 abstentions ; elle est composée principalement par les 98 communistes et progressistes, les 105 socialistes et 75 MRP sur 84. Parmi les députés qui votent contre ou s'abstiennent, on compte 36 Républicains Sociaux et ARS (ex-RPF).

Cette dispersion maintenue par les 120 élus gaullistes de 1951 (dans un problème aussi délicat que celui de l'Afrique du Nord) est-elle liée à l'attitude du général de Gaulle ?

Le 2 juillet, un mois plus tôt, le général, dans une conférence de presse, a déclaré : « Il y a plus d'un an que nous nous sommes réunis. Tout laisse prévoir qu'un long temps s'écoulera avant que nous nous retrouvions. Mon intention est en effet de ne pas intervenir dans ce qu'il est convenu d'appeler la « conduite des affaires publiques ». Ce qui ne l'a pas empêché de donner aussitôt son opinion sur l'Afrique du Nord : « ... Association qui signifie ou bien un lien de nature fédérale entre Etats, comme avec le Maroc et la Tunisie, ou bien, dans le cas de l'Algérie, une intégration dans une communauté plus large que la France, avec toute la participation politique et administrative à fournir par les Algériens que comporte cette intégration dès lors qu'elle est sincère. »

Cette déclaration sur l'Afrique du Nord n'est pas une critique de la politique gouvernementale ; elle vaut une approbation. Est-elle au surplus une invitation aux élus gaullistes à ne pas entraver cette politique ? Là, il y a doute : de Gaulle termine sa conférence par ces mots : « Je me désintéresse totalement de ce qui pourra se passer aux élections de 1956. »

Au sein du Groupe MRP, les Conventions franco-tunisiennes sont approuvées massivement, sur un rapport d'information établi par Maurice Schumann.

C'est une bonne indication sur l'amitié qui règne au sein du groupe : durant les débats, personne ne rappelle à Maurice Schumann que trois ans plus tôt, au printemps de 1952, le Groupe l'avait très sévèrement critiqué pour son rôle – il était secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères-, dans la très grave crise franco-tunisienne de janvier (« ratissage » du Cap Bon) (*Voir notre numéro 94, pages 17 et suivantes*).

La ratification des conventions constitue un important succès pour le gouvernement (Edgar Faure, radical, est président du Conseil, Pierre July, député républicain social d'Eure-et-Loir, est ministre des Affaires marocaines et tunisiennes) ; mais ce succès va être rapidement terni par de violentes émeutes, qui causeront de nombreuses victimes, au Maroc (les 20 et 21 août).

Autres sujets importants traités au Palais-Bourbon et au Groupe MRP en cet été 1955 : l'amnistie pour les dirigeants de la rébellion malgache de 1947-48, le financement des prestations familiales agricoles, le budget militaire pour 1954 (présenté par le général Pierre Koenig, ministre de la Défense nationale) et la reconduction, pour 1956, de secteurs entiers du budget appliqué en 1955.

- Amnistie à Madagascar : sur le véritable caractère de la révolte et les véritables responsabilités de ce drame, un blocage subsiste parmi les élus MRP.
- Prestations familiales agricoles : le Groupe MRP reste hostile à toute formule de péréquation ou de surcompensation qui pourrait réduire les fonds des caisses d'allocations familiales du régime général (comme en 1952, quand Pinay a tenté de l'imposer, et comme en 1954, quand Mendès-France a réussi à le faire appliquer).
- Budget militaire : il est trop élevé ; on y trouve pour 20 milliards de gaspillages ; l'armée préfère la quantité à la qualité ; le ministre est incompetent ; mais on le votera, faute de pouvoir faire autrement.
- Reconduction du budget 1955 en 1956 : l'Assemblée a dit « oui » à la fin de juillet en ajoutant toutefois 45 milliards aux 3644 prévus (ce qui sera d'ailleurs jugé insuffisant à la rentrée d'octobre).
- Le climat politique est devenu très électoral. Le renouvellement de l'Assemblée élue en juin 1951 doit intervenir au printemps 1956, au plus tard. Mais ce délai n'est-il pas trop long ? Tout le monde se pose la question : la majorité parlementaire capable de voter un budget pour 1956 n'existe pas (la majorité d'Edgar Faure est celle de Mendès-France où le MRP, avec quatre ministres au gouvernement, remplace la SFIO, sans ministre). L'ouverture d'une discussion budgétaire dans ces conditions risquerait d'aboutir à de nouvelles crises ministérielles (les sujets ne manquent pas) et même à l'impossibilité de voter un budget.

La dissolution de l'Assemblée se profile à l'horizon.

Durant le troisième trimestre de 1955, le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale tient 15 réunions (de la 50^e à la 64^e), du 5 juillet au 5 août.

Lors de sa réunion du 5 juillet, ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), il évoque le **débat sur l'Algérie** qui doit venir en séance publique à la fin du mois et il renouvelle les mandats de Pierre-Henri Teitgen et de François de Menthon à l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le mercredi 6 juillet, à partir de 14 heures, sous la présidence de **Jules Duquesne** (Nord), il discute du projet de ratification des **conventions franco-tunisiennes**, sur un rapport introductif de **Maurice Schumann** (Nord).

Ces conventions ont été signées à Tunis le 3 juin, deux jours après l'arrivée d'Habib Bourguiba à bord du Ville d'Alger. Le dirigeant destourien a été accueilli avec enthousiasme par la population.

Réuni les 25 et 26 juin, le Comité national du MRP a approuvé les conventions, mais **Georges Bidault** a formulé des critiques : « C'est un pari sur Bourguiba », a-t-il déclaré.

Devant le Groupe, le 6 juillet (le scrutin en séance publique doit avoir lieu le lendemain), **Maurice Schumann** expose « que les lignes générales du cadre institutionnel franco-tunisien réclamé par le MRP dès août 1954 sont maintenant dessinées alors qu'elles ne l'étaient pas encore à la chute du Gouvernement Mendès-France... et qu'ainsi nous sommes à mi-chemin entre la politique Mendès et ce que nous voulions ». Il note que la Tunisie reconnaît appartenir au monde français et au monde occidental et que le Néo-Destour prend ainsi ses distances par rapport à la Ligue arabe. Il montre les concessions obtenues par Edgar Faure sur la défense, la diplomatie, l'enseignement, et les concessions inverses : le « subarbitre » désigné éventuellement par le Conseil arbitral pourra être étranger. Il conclut : « En saisissant la chance de l'association franco-tunisienne, l'Assemblée démentira le défaitisme sur l'avenir de l'Union française ».

Après avoir entendu une communication d'**Henri Dorey** sur les clauses financières des conventions, le Groupe décide : 1° Maurice Schumann parlera au nom du Groupe dans la discussion générale ; 2° Jean Raymond-Laurent expliquera le vote du Groupe ; 3° le Groupe votera contre toute motion préjudicielle.

Un débat est ouvert sur le fond.

Jean Catrice (Nord).- Nous sommes peu informés sur les clauses économiques des conventions.

Francine Lefebvre (Seine).- Dans nos déclarations à la tribune, il serait inopportun de dire que Tahar Ben Amar (chef du gouvernement tunisien) a fait des concessions importantes.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française.- Je pense qu'à son propos on peut parler de compréhension.

L'orateur pose des questions sur l'enseignement, la justice, les finances, l'économie. Maurice Schumann lui répond.

Georges Bidault (Loire).- J'interviendrai en séance. Je voterai la ratification. Je parlerai des inconvénients créés par ces textes. Des conséquences graves pour l'Afrique du Nord sont à craindre. Des indices sont décelés.

Jean Catrice.- Donner et retenir ne vaut !

Maurice Schumann.- Je ne suis pas d'accord avec Bidault sur l'appréciation des conventions.

Ce débat rebondit le vendredi 8 juillet, à 14 heures, à la 52^{ème} réunion du Groupe, présidée par **Robert Lecourt**. **Jean Raymond-Laurent** expose son projet d'intervention pour expliquer le vote du Groupe, qu'il suppose favorable.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Avant cette intervention, Bidault doit poser des questions à Edgar Faure et réserver son vote dans l'attente de ses réponses ; il faudrait éviter des contradictions.

Francine Lefebvre.- Pas d'accord ! L'explication du Groupe ne peut pas être bouleversée par un mouvement d'humeur de Bidault.

Jean Catrice.- Oui !

Joannès Dupraz.- Je pense seulement à un ajustement des textes. C'est une question de style.

Maurice Schumann.- J'ai l'assurance que l'intervention de Bidault ne choquera pas Catrice. Nous n'avons qu'à nous en tenir aux décisions du Comité national : préparer l'union de la France et de la Tunisie.

Georges Bidault.- Oui, le Comité national a fait de ce but une exigence. Il faut donc un engagement clair du Gouvernement. Je souhaite que le Groupe renvoie sa décision à la fin de l'après-midi, afin d'être plus fort pour obtenir satisfaction dans les déclarations du Gouvernement.

Jean Catrice. Je ne suis pas d'accord. Nos amis seront absents ce soir pour la plupart. C'est maintenant que le Groupe est en état de décider. En outre, je trouve pénible qu'on nous demande de prendre des décisions de cette importance en fonction de ce que dit Mendès-France ! Je rappelle d'ailleurs que le MRP n'a pas voté contre Mendès-France pour sa politique en Tunisie !

Maurice Schumann.- Je pense qu'un discours de Mendès-France ne peut pas modifier le vote du MRP.

Jean Cayeux (Seine). J'appuie Bidault.

Consulté, le Groupe décide de se prononcer immédiatement sur la ratification des Conventions franco-tunisiennes par 9 voix contre 5.

Puis par 13 voix contre 1 et 1 abstention, il décide de voter pour la ratification.

Jean Cayeux.- Il faudra examiner le problème des fonctionnaires de Tunisie.

Georges Bidault.- A la suite de la décision du Groupe, je renonce à intervenir en séance publique !

Robert Lecourt.- Réfléchissez !

En séance publique, ce 8 juillet, l'Assemblée adopte le projet de ratification par 540 voix contre 44.

Cette minorité hostile réunit 12 républicains sociaux (ex-RPF), 11 ARS (ex-RPF), 9 Paysans et 3 Indépendants-paysans, 7 Républicains indépendants et 2 radicaux.

Il y a 28 abstentions : 3 républicains sociaux, 10 ARS, 2 Paysans et 2 Indépendants-paysans, 10 Républicains indépendants, 1 non inscrit. La droite « colonialiste » est composée principalement d'élus gaullistes.

Les communistes ont voté pour, comme le MRP et la SFIO.

Lundi 11 juillet à partir de 14h30, le Groupe MRP tient une brève réunion (la 53^e) sous la présidence de **Robert Lecourt**.

Celui-ci traite du rapport Coudert (député radical du Tarn) sur la **répression des infractions à la législation économique**.

Michel Mercier (Loir-et-Cher) fait des observations. **Jean Cayeux** traite du problème de l'**aide aux infirmes**.

La **rébellion malgache** de 1947 et 1948 a été durement réprimée. En 1955, le Gouvernement, estimant qu'il est possible d'accorder une **amnistie** à une partie des condamnés, dépose un projet de loi.

Le rapport de la Commission des Territoires d'outre-mer est établi par **Jonah Ranaivo**, député MRP de Madagascar, qui le présente à la réunion du Groupe (la 54^e) le **mardi 12 juillet** à partir de 14 heures. **Robert Lecourt** préside.

Jonah Ranaivo.- Les Malgaches eux-mêmes ne sont pas favorables à une amnistie totale.

Henri Lacaze.- La Commission de la Justice propose que les chefs de la rébellion puissent être admis au bénéfice de l'amnistie alors que la Commission des TOM s'y oppose.

Antoinette Le Ber, conseillère de l'Union française.- Je suis favorable à l'ouverture de l'amnistie automatique aux condamnés à 20 ans de travaux forcés anciens combattants décorés ou cités. Ces personnes, outre-mer, sont considérées comme des êtres exceptionnels.

Jonah Ranaivo.- Je suis d'accord.

Henri Lacaze.- Je n'insiste pas en sens contraire.

Francine Lefebvre.- J'appuie Antoinette Le Ber.

Consulté, le Groupe décide de voter l'amendement auquel celle-ci s'est référée.

Francine Lefebvre.- Il y a le problème de l'amnistie individuelle pour les condamnés à plus de 20 ans de travaux forcés, c'est-à-dire pour les chefs de la rébellion. Je pense que le Gouvernement, qui prendra la décision, ne commettra pas d'erreur. Je suis favorable à l'extension proposée par la Commission de la Justice.

Jonah Ranaivo.- Les Malgaches redoutent l'amnistie des chefs de la rébellion. L'amnistie dite individuelle ne les rassure pas.

Pierre de Chevigné (ancien Haut-Commissaire de France à Madagascar de 1947 à 1950).- J'accepte une amnistie individuelle large mais je pense que les plus coupables sont les chefs. J'accepte le texte de la Commission de la Justice, à condition que la grâce soit accompagnée d'une interdiction de séjour.

Jonah Ranaivo.- Je crains le retour des chefs de la rébellion à la vie politique. Je préfère le texte de la Commission des TOM.

Pierre de Chevigné.- Je me rallie à ce point de vue.

Consulté, le Groupe donne sa préférence au texte de la Commission des TOM.

A la demande d'**Henri Lacaze**, le Groupe décide de s'opposer à l'amnistie automatique des récidivistes condamnés pour des actes non politiques à plus de deux ans.

Mardi 19 juillet, à partir de 14 heures, sous la présidence de **Robert Lecourt**, le Groupe délibère sur le projet de création d'un **tunnel routier sous le Mont Blanc** et commence un débat sur le **financement des prestations familiales agricoles**.

C'est la 55^e réunion de 1955.

Louis Martel (Haute-Savoie).- Je suis favorable au projet de tunnel, capable d'établir des liens économiques entre la France et ses voisins de l'Est. Jusqu'ici, l'Italie et la Suisse se sont tournées, pour les affaires, vers l'Allemagne. Si ce projet est abandonné, un autre tunnel routier sera créé par le Grand Saint-Bernard, hors de France ; un accord est déjà conclu, à ce sujet, entre la Suisse et l'Italie. Il y a aussi, en faveur du projet, des arguments politiques : la Suisse et l'Italie nous demandent ce tunnel. Pensons à l'isolement géographique de l'Italie avant la guerre et à l'axe Rome-Berlin. La France n'aurait d'ailleurs à sa charge qu'un tiers du coût, soit 3 milliards de francs. On a formulé des réserves techniques contre le projet : elles ne sont pas fondées.

Henri-Louis Grimaud (Isère).- Ce projet ne répond pas à l'intérêt national mais seulement à l'intérêt de la Haute-Savoie. Techniquement il n'est pas valable. Je note d'ailleurs que le Conseil économique s'est prononcé contre.

Louis Martel.- C'est inexact : il s'est prononcé pour son ajournement.

Consulté, le Groupe se prononce pour la ratification de l'Accord franco-italien visant à créer un tunnel sous le Mont-Blanc.

Le financement des prestations familiales agricoles va occuper le Groupe durant la seconde partie de cette réunion du 19 et deux réunions tenues le 20, à 14 heures 15 (présidence Lacaze) et à 17 heures 30 (présidence Lecourt), avec la participation de **Pierre Pflimlin**, ministre des Finances et des Affaires économiques, et de **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le sujet divise le Groupe MRP, où le système dit de la « surcompensation » ou de la péréquation entre les caisses de salariés et de non-salariés est critiqué par principe.

Francine Lefebvre.- En 1954, déjà, le Groupe MRP a voté contre la surcompensation. S'il y a déficit dans les caisses agricoles mieux vaut qu'il soit couvert ouvertement par l'Etat.

François de Menthon (Haute-Savoie).- J'accepte l'aide de l'Etat aux paysans mais je suis hostile à la surcompensation, qui lèse le régime général des allocations familiales.

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.- La Sécurité Sociale est en déficit de 45 milliards ; c'est le Trésor qui lui accorde des avances, qu'elle transfère ensuite aux caisses agricoles. Il s'agit donc d'un jeu d'écritures. On ne peut pas distribuer du déficit ! La solution est dans une contribution de

l'Etat à tous les régimes, par la création de fonds nationaux (allocations familiales, vieillesse, etc.)

Jean Catrice (Nord).- Je reste hostile à la surcompensation, par principe.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- Moi je ne vois pas comment le MRP pourrait faire échouer l'allocation de la mère au foyer ! J'attends du Gouvernement qu'il trouve une solution.

Jean Errecart (Basses-Pyrénées).- L'aide à l'agriculture est justifiée. Je demande une refonte générale du système.

Robert Lecourt.- Je demande aux ministres MRP de reprendre l'étude de ce problème de financement.

Francine Lefebvre.- Je cite le cas des métayers, qui sont pénalisés par le système actuel.

Le Groupe approuve Lecourt.

La 56^{ème} réunion, mercredi 20 juillet à 14 heures 15, commence par un exposé de **Pierre Pflimlin**.

Les difficultés de financement sont allées croissant, dit-il. Le Gouvernement a pris un risque en acceptant la création de l'allocation de la mère au foyer, qui sera forcément réclamée aussi par les travailleurs indépendants.

Le principe de la surcompensation n'est pas condamnable en soi ; il consacre la solidarité entre toutes les familles françaises. Certes, le régime agricole en est le grand bénéficiaire, pour 27 milliards ; la SNCF arrive ensuite, pour 8.2 milliards. De plus, il y a le problème financier de la Sécurité Sociale.

Il propose le vote du projet, conçu comme la reconduction provisoire d'un système imparfait. Ce système a du moins un avantage : il oblige le Gouvernement à résoudre le problème du déficit de la Sécurité Sociale. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas aujourd'hui d'autre solution à proposer. Il a besoin d'un délai.

Jean Catrice.- Je ne suis pas d'accord : les prestations familiales des salariés sont des salaires ; on ne peut pas les leur prendre.

Pierre Pflimlin.- Non, il s'agit d'une péréquation entre salariés. Le problème existerait même sans la création de l'allocation de la mère au foyer. La surcompensation entre tous les salariés est un principe défendable.

Francine Lefebvre.- Ce serait vrai si les cotisations étaient équivalentes dans tous les régimes. Et ce n'est pas le cas.

Pierre Gabelle (Loiret).- Exact ! La surcompensation n'est valable qu'avec des fonds publics.

Jean Catrice.- Bien sûr !

Pierre Pflimlin.- Je comprends vos arguments ...

Francine Lefebvre.- Le Groupe MRP a combattu le système sous le gouvernement précédent (Mendès-France) et l'actuel en a hérité. Je propose que les avances du Trésor soient faites aux caisses agricoles et non pas à la Sécurité Sociale. Pour le Trésor rien ne serait changé ; psychologiquement ce serait meilleur.

René Charpentier (Marne).- J'approuve la thèse de Pflimlin. Elle se justifie : l'agriculture comporte des charges spéciales, notamment le nombre élevé des enfants dans les familles paysannes et la limite, vers le bas, des prix agricoles.

Louis Siefridt (Seine Inférieure).- Je crains que la thèse de Pflimlin ne fasse se perpétuer le système que nous combattons.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Le MRP se trouve dans l'impasse parce qu'il n'a jamais résolu le problème de fond. Il a commis l'erreur de faire financer le salaire différé avec les salaires seulement. Il en a même fait une question de doctrine. Je rappelle à ce propos la proposition de loi qu'avait déposée notre ami Jean Labrosse (alors député du Var) tendant à fiscaliser partiellement la Sécurité Sociale. Il faut faire l'égalité vers le bas : allègement des cotisations du régime général, compensation par des ressources fiscales assurant la surcompensation. J'approuve la proposition de Francine Lefebvre.

François de Menthon. J'approuve la thèse de G. Poinso-Chapuis mais je cherche une issue pratique pour aujourd'hui. Je propose de reporter du 1^{er} juillet au 31 décembre le dépôt du projet relatif au fonds national de surcompensation et de prévoir une subvention du Trésor pour alimenter ce fonds en 1956 à hauteur de 32 milliards de francs.

Jean Errecart.- Je me rallie à la thèse de Germaine Poinso-Chapuis et je me réjouis que le Groupe prenne enfin conscience de la gravité du problème.

Jean Cayeux.- J'accepte la proposition de F. de Menthon.

Jean Catrice.- Moi aussi mais avec quelques réserves. Je souhaite une intervention MRP en séance publique sur un amendement au projet gouvernemental.

Robert Lecourt.- Je veux bien mais que cela se fasse avec l'accord de Pflimlin.

Consulté, le Groupe décide, à l'unanimité :

- de demander à Pflimlin son accord sur le texte de Menthon
- de défendre ce texte en séance

Le débat au Groupe reprend à la 57^e réunion, ouverte ce même jour à 17 heures 30 sous la présidence de Lecourt.

François de Menthon.- Le Gouvernement va opposer l'article 48 à l'amendement du communiste Patinaud visant à supprimer la surcompensation. Cela modifie-t-il la décision que nous avons prise au début de l'après-midi ?

Lionel de Tinguay.- Je crains que l'amendement de Menthon ne soit déclaré irrecevable... Je ne crois pas que la réforme soit possible avant les élections.

Pierre Gabelle.- Je ne vois pas bien comment présenter l'amendement...

Pierre Pflimlin (qui est venu à la réunion après avoir dû quitter la précédente).- Je comprends bien le souci de notre ami de Menthon : c'est assurer la préparation de la réforme de fond. En revanche je fais observer qu'un projet de réforme déposé avant la fin de l'année risque de ne pas être voté avant les élections. Il y aurait donc un trou financier en 1956.

.....

Le même jour, en séance publique, ce long débat sur le budget annexe des prestations familiales agricoles se poursuit et trouve son dénouement.

Le système de la surcompensation a été établi par le Gouvernement Mendès-France.

Le Gouvernement Edgar Faure le reprend, à titre provisoire, faute de trouver le temps d'organiser un fonds national de la surcompensation alimenté par le Trésor. En outre, il accepte un amendement créant une **allocation de la mère au foyer dans les familles d'exploitants agricoles** (qui sera étendue aux chefs de famille non salariés des professions indépendantes).

Finalement, le passage du financement du déficit du budget annexe des prestations familiales agricoles par des prélèvements sur les ressources du régime général de Sécurité Sociale à un financement par le Trésor par l'intermédiaire d'un fonds national est organisé de la façon suivante par un amendement de **François de Menthon**, défendu en séance par **Jean Errecart** : le décret Mendès-France du 31 décembre 1954, prolongeant sans limitation la durée de la surcompensation instituée en août 1954, sera abrogé de plein droit dès la mise en vigueur de la loi qui aura créé le fonds national.

Ce texte est adopté par l'Assemblée à main levée.

Le MRP prend une grande part dans le débat public : interventions de Gabelle, rapporteur de la Commission des Finances, de Catrice, Duquesne, Villard, F. Lefebvre, Coudray, Errecart...

A titre personnel, **Jean Villard**, député du Rhône, propose que le fonds national soit alimenté par des cotisations proportionnelles aux revenus et par une « taxe sur les richesses produites par la nation ».

Présidée par Maurice Lucas (Manche), la 58^e réunion du Groupe, le jeudi 21 juillet à 14 heures, est consacrée à la **réforme du Règlement de l'Assemblée Nationale**, qui va être discutée en séance publique sur un rapport de Jean Minjoz, député socialiste du Doubs.

Paul Coste-Floret (Hérault), soutenu par **Robert Lecourt**, annonce qu'il déposera une série d'amendements, dont l'un vise à instituer le **vote personnel dans les grands scrutins**.

Le Groupe se montre très favorable à cette initiative.

Ouvert par un exposé d'**André François Mercier** (Deux-Sèvres), un débat se déroule sur le **budget militaire de 1955** à la 59^e réunion, présidée par Maurice Lucas, le vendredi 22 juillet à partir de 14 heures.

André-François Mercier.- C'est un budget de gaspillage. On s'attend à seulement 20 milliards d'aide américaine. Qu'aurait-on dit, l'année dernière, si une telle diminution s'était produite ? Ce projet ne résout pas les problèmes de la défense nationale. Le ministre actuel (général Koenig, député gaulliste) est néfaste.

Pierre Pflimlin, ministre des Finances et des Affaires économiques.- Les crédits sont mal employés. Je regrette qu'Edgar Faure ait arbitré en faveur d'une somme globale aussi élevée. A la Défense nationale, on préfère la quantité à la qualité. C'est l'inverse qu'il faudrait faire, comme le prouvent les événements d'Afrique du Nord. Les chefs militaires cherchent l'alibi dans l'insuffisance des crédits. En fait, ils manquent d'imagination.

François de Menthon.- Dans ces conditions, pourquoi le MRP va-t-il voter le budget militaire ?

André-François Mercier.- En le faisant rejeter, on amènerait le Gouvernement à utiliser le système des « douzièmes provisoires » (budgets mensuels), ce qui coûterait plus cher.

François de Menthon.- On dit cela tous les ans et ça continue ! Nous entérinons trop de choses !

Jean Catrice.- Je propose de faire voter une série d'abattements sérieux pour sanctionner le ministre incompetent.

Le Groupe donne son accord.

Mardi 26 juillet, à 14 heures, Robert Lecourt ouvre la 60^e réunion.

Premier sujet : **Jean-Jacques Juglas**, élu MRP dans la Seine en 1946 et dans le Lot-et-Garonne en 1951, a été exclu du Groupe en janvier 1955 pour avoir accepté le portefeuille de la France d'outre-mer dans le cabinet Mendès-France (que Robert Buron abandonnait pour la rue de Rivoli) : **il vient de solliciter sa réintégration**.

Au nom du Bureau, **Robert Lecourt** s'y déclare favorable.

- D'accord, dit **Françine Lefebvre**, à la condition que « les pardonnés » subissent une pénitence.

Lecourt accepte cette réserve.

Le Groupe se prononce pour la réintégration.

On en vient ensuite à la discussion d'un « collectif budgétaire » et au principe de la reconduction en 1956 du budget de 1955 (avec un complément de 45 milliards)

Charles Barangé (Maine-et-Loire), rapporteur général du budget.- J'approuve la reconduction. Nous sommes proches d'un retour de l'inflation. Une nouvelle discussion budgétaire serait très dangereuse.

Robert Lecourt.- Oui.

Albert Gau (Aude).- Cette question est-elle liée à une anticipation des élections législatives ?

Robert Lecourt.- Il n'en est pas question !

Pierre Mouchet (Haute-Savoie, élu député le 10 novembre 1946, maire de Saxel, cultivateur).- Quelles sont les conséquences de cette reconduction sur l'application des lois nouvelles ? Je pense aux fonctionnaires, aux anciens combattants...

Charles Barangé.- Les lois nouvelles seront appliquées. Je souhaite un débat financier, économique et social au sein du Groupe. Le bilan de la législature, sur ce plan, est positif. Une nouvelle discussion budgétaire le rendrait sans doute négatif

Pierre Pflimlin.- Je remercie Barangé. Je note que l'Assemblée a consacré plus de la moitié de ses séances au budget sans réussir à en terminer. En vertu des pouvoirs spéciaux, je vais promulguer une nouvelle méthode de discussion. Mais cela n'est pas encore au point. La commission compétente du Conseil de la République fait des difficultés. Techniquement, il faut considérer que l'année 1956 sera transitoire. Le déficit pour 1955 est inférieur à 500 milliards ; celui de

1956 sera de 650 milliards ; le budget de 1956 se sera pas le même que celui de 1955 ; il tiendra compte des décisions nouvelles.

Maurice Lucas.- Le prix de l'assurance vient d'augmenter le jour même où il devrait officiellement baisser ; celui des pneus aussi !

N.B. La question d'Albert Gau et la réponse de Lecourt, telles qu'elles sont rédigées dans le procès-verbal de la réunion, apparaissent contradictoires avec les circonstances. En fait, les dirigeants politiques de l'époque sont conscients qu'une discussion budgétaire tournerait vite à une totale surenchère électorale dans la perspective des élections législatives dont chacun conçoit qu'elles seront anticipées.

La situation en Algérie : c'est l'objet de la 61^e réunion, tenue le jeudi 28 juillet à partir de 14 heures sous la présidence d'Henri Lacaze.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) rentre d'un voyage en Algérie qu'il a effectué comme membre d'une délégation de la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Il résume ainsi ses conclusions :

- La situation s'est améliorée sur le plan militaire ;
- Les contacts entre les pouvoirs publics et la population ne sont pas assez nombreux ;
- Les élections sont toujours fabriquées ;
- Le pays a été pourri par la gestion de Naegelen au Gouvernement général ;
- Le statut de l'Algérie reste à appliquer ;
- Il faut choisir entre l'injustice et l'autonomie provinciale.

Hachemi Benchennouf (ancien député de Constantine) parle des erreurs de l'Administration. A son avis, le peuple algérien manque de guides et de cadres.

Robert Lecourt préside la 62^e réunion, tenue le vendredi 29 juillet à partir de 14 heures. Le renouvellement des mandats des **administrateurs de la Sécurité Sociale** fait l'objet d'un échange de vues, auquel participent **Jean Sauvage** (Maine-et-Loire) et **Francine Lefebvre** (Seine).

Sujet suivant : l'envoi d'une **délégation de l'Assemblée Nationale à Moscou** est-il opportun ?

François de Menthon.- Je formule de graves réserves à l'égard de ce projet, à la fois du point de vue moral et du point de vue de la politique étrangère.

Robert Lecourt.- J'ai l'intention de faire une démarche à ce sujet auprès de notre ami Schneider, président de l'Assemblée Nationale.

Du 18 au 23 juillet, une Conférence des Quatre s'est tenue à Genève dans une ambiance décripée mais sans résultat, qu'il s'agisse de la sécurité européenne, de la réunification de l'Allemagne, du désarmement réciproque entre les deux blocs. Eisenhower y représentait les Etats-

Unis, Bouganine l'URSS, Eden la Grande-Bretagne et Edgar Faure la France.

Le sujet revient à l'ordre du jour de la réunion du Groupe le jeudi 4 août (63^e réunion), qui est présidée par Maurice Lucas.

Robert Lecourt, après sa démarche auprès de Schneider.- Je pense qu'il serait dangereux qu'une délégation parlementaire française reconnaisse en quelque sorte le caractère parlementaire du Soviet suprême.

Albert Gau.- Je partage ce point de vue.

Louis Siefert (Seine-Inférieure).- Je ne suis pas d'accord : je crains qu'en refusant de participer à cette délégation le MRP n'apparaisse dans l'opinion comme le parti de la guerre. S'il devait y participer, je propose que Lecourt soit le représentant du MRP.

Pierre de Chevigné.- J'appuie les réserves de Lecourt.

Jean Cayeux.- Moi aussi.

Georges Bidault.- Je pense que les rapports entre la France et l'URSS doivent rester au niveau gouvernemental.

Consulté, le Groupe décide, par 18 voix contre 1 et 1 abstention, de ne pas désigner de délégué pour ce voyage à Moscou.

Pierre-Henri Teitgen, qui reprend une proposition de Cayeux.- Je souhaite la publication d'un communiqué expliquant cette décision.

Maurice-René Simonnet.- Attendons la décision du Groupe MRP du Conseil de la République.

Robert Lecourt.- Je suggère que la Commission exécutive du MRP fasse ce communiqué.

Clément Taillade (Tarn).- Je recommande la prudence dans les termes.

Décision : le Groupe fait confiance à son Bureau pour rédiger un communiqué.

Avant la clôture de la session, le vendredi 5 août à 14 heures, Lecourt préside une brève réunion, la 64^e, consacrée au projet de création de cours d'appel à Oran et à Constantine.

La rentrée parlementaire s'effectuera le mardi 4 octobre. Ce jour-là, le Groupe tiendra sa 65^e réunion de l'année 1955. Elle sera consacrée à l'évolution des relations franco-marocaines, notamment aux résultats de la Conférence d'Aix-les-Bains (22-29 août).

Notre prochain numéro ?

A Noël !

Sans l'attendre, vous pouvez régler votre abonnement pour 2006...

Et même nous faire un don.

Merci !

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre.
- Directeur : Jean-Pierre Prévost
- Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
- Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
- Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 07 06 G 85106